# T:\PEACEBUILDING FUND\Financing for Peacebuilding Branch filing system\14. PBF Communications\08_Logos\02_JPEG\UN Peacebuilding.jpgFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

# MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

# Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

|  |
| --- |
| **Pays : Burkina Faso** |
| **TITRE DU PROJET : Projet d’appui à la co consolidation de la paix et la cohésion sociale****NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :** |
| **Modalité de financement du PBF:**[x]  IRF [ ]  PRF  | **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d’affectation spéciale (“Trust fund”) (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):** [ ]  Fonds d’affectation spéciale national[ ]  Fonds d’affectation spéciale régional**Nom du fonds d’affectation spéciale :**  |
| **Liste de l’ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l’agence chef de file), type d’organisation (ONU, ONG etc.)** **:** Centre d’étude et de Coopération Internationale (CECI) au Burkina Faso **Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :*** Coalition Burkinabé des Droits de la Femme (CBDF)
* ONG ‘‘Voix des Femmes ’’
* Women in Law and Development in Africa (WiLDAF) / section Burkina Faso
* Cercle pour la prévention en matière sécuritaire et la promotion pour la paix et les droits humains (CESEPAD)
 |
| **Date approximative de démarrage du projet[[1]](#footnote-1):** la date de démarrage du projet sera celle du premier versement**Durée du projet en mois :[[2]](#footnote-2)** 18 moisZones géographiques (à l’intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Provinces du Sanmatenga et du Bam de la région du Centre Nord, précisément les communes :* de Kaya et de Boussouma pour la province du Sanmatenga
* de Kongoussi et de Sabcé pour la province du Bam
 |
| **Le projet relève-t-il d’une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:**[x]  Initiative de promotion de l’égalité des sexes[ ]  Initiative de promotion des jeunes[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. désengagement d’une mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :** **CECI: 827 444,40 $ US** **Total PBF : 827 444,40 $ US***\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d’être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L’agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d’au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.***Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Néant** |
| **PBF 1ère tranche (35%):****CECI: $ 289 605,54****Total: $ 289 605,54** | **PBF 2ème tranche\* (35 %):****CECI: $ 289 605,54****Total: $ 289 605,54** | **PBF 3ème tranche\* (30%):****CECI: $ 248 233,32****Total: $ 248 233,32** |
| **Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**La région du Centre Nord est aujourd’hui en proie à des attaques terroristes et des conflits communautaires qui menace la paix et mettent en mal le vivre ensemble des diverses communautés avec des conséquences sur le non respect des droits des femmes et filles. Au vu de la fragilité de la zone, le CECI en collaboration avec 4 OSC dont 3 en promotion des droits de la femme et de la fille propose le projet d’appui à la co consolidation de la paix et de la cohésion sociale qui va s’appuyer sur des initiatives communautaires locales pour contribuer à la construction de la paix et la cohésion sociale, tout en impliquant les femmes. Il s’agit d’une initiative d’anticipation afin de préparer les populations au vivre-ensemble malgré les soubresauts liés au phénomène terroriste.  |
| **Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.** Le CECI a déjà des relations de collaboration avec les 4 OSC partenaires du présent présent. Cela a facilité la mise en place d’un comité de pilotage en charge de l’élaboration de la note conceptuelle du projet ainsi que l’élaboration de la proposition détaillée. Le comité de pilotage a eu a effectué deux sorties dans les zones. Les organisations à base communautaires notamment l’association des éducatrices du Bam pour la promotion du genre, l’association Zood Nooma, l’association de développement sougri nooma, l’association des veuves et orphelins, le groupe pegrwendé, l’association Kombib Nayinéré, l’association Neb Nooma, l’association Teel-taaba, etc. ont été consultées via 4 focus groupes qui ont permis la collecte d’informations complémentaires. Les autorités (Gouverneur du Centre Nord, Maire de Kaya et Maire de Boussouma et Haut Commissaire du Bam) ont été rencontrés. Le comité de pilotage du PBF a aussi été consulté, ce qui a permis d’avoir des informations sur le portefeuille de projet du PBF au Burkina Faso.  |
| **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[[3]](#footnote-3) : 3****Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l’égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 80% soit 661 951,13 $** |
| **Degré de risque du projet[[4]](#footnote-4) : 1** |
| **Sélectionner le domaine de priorité de l’intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l’objet du projet (choisir un domaine seulement[[5]](#footnote-5))** : 2.3 **Prévention/gestion des conflits**  Le cas échéant, le résultat de l’UNDAFauquel le projet contribue : **Effet 1.1 L’efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposés aux risques de conflits et à l’insécurité, vivent dans la paix et en sécurité dans un État de Droit.**Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : 16 : **Paix, Justice et Sociétés Efficaces**Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : **Le plan national de développement économique et social à travers l’axe 2, développer le capital humain et l’effet relatif à la réduction des inégalités sociales de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique de développement** |
| **Type de demande :****Nouveau projet** [x] **Révision de projet** [ ]  | **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :****Extension de la durée :** [ ]  Durée additionnelle du projet en mois :**Changement de résultat / sujet :** [ ] **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** [ ] **Budget PBF supplémentaire :** [ ]  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :**USD XXXXX****Brève justification de la révision:***NB : s’il s’agit d’une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*  |

****

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification de l’appui de PBF (4 pages max)**
2. Décrire brièvement **l’analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l’analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

La crise sociopolitique de 2014 qui a mis fin à 27 ans de règne de Blaise Compaoré et la transition politique ponctuée par des tensions militaro-civiles a fragilisé le Burkina Faso sur le plan sécuritaire. Cet affaiblissement expose le pays aux attaques terroristes[[6]](#footnote-6). Le démantèlement du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) en septembre 2015 à la suite du putsch manqué a réduit les capacités du pays dans le domaine du renseignement et en réaction face aux attaques terroristes.

Depuis la première attaque terroriste du pays à travers l’enlèvement d’un expatrié membre de l’équipe de sécurité de la mine de Tambao, située dans la province de l’Oudalan (Région du Sahel), le 04 avril 2015, le Burkina Faso a basculé dans l’espace de vulnérabilité de la menace extrémiste. Ouagadougou, la capitale burkinabè, a été frappée par trois attaques, notamment le 15 janvier 2016, le 13 août 2017 et le 02 mars 2018 qui ont touché des cibles civiles et militaires.

De janvier à juin 2019, les attaques terroristes au Burkina Faso et dans la Région du Centre-Nord se présentent comme suit :

**Tableau n° 1 : Incidents et cibles des attaques terroristes au Burkina Faso (BF) et au Centre-Nord (CN)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Incidents et cibles** **Mois**  | **Nbre d’incidents** | **Nbre de décès**  | **Nbre de blessés**  | **Nbre de personnes enlevées** |
| BF | CN | BF | CN | BF | CN | BF | CN |
| Janvier  | 19 | 01 | 99 | 49 | 11 | - | 01 | 00 |
| Février  | 12 | 01 | 40 | 03 | 10 | 00 | 04 | 00 |
| Mars  | 20 | 04 | 17 | 03 | 09 | 02 | 03 | 00 |
| Avril | 33 | 10 | 108 | 05 | 12 | - | 11 | 00 |
| Mai | 30 | 9 | 26 | 15 | 19 | - | 05 | 03 |
| Juin | 17 | 04 | 59 | 03 | 21 | 01 | 00 | 00 |
| **Total**  | **131** | **29** | **349** | **78** | **82** | **03** | **24** | **03** |

**Source : synthèse de recherches issues de l’exploitation des données de la presse nationale**

Comme le montre le tableau ci-dessus, la Région du Centre-Nord est touchée par les attaques terroristes. Sur 131 incidents recensés en six mois au Burkina Faso, 29, soit 22,13% des incidents se sont produits dans la région. Ces attaques ont entraîné la mort de 349 personnes dont 78 au Centre-Nord soit 22,34% des pertes en vies humaines. Les victimes sont issues des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), de groupes d’auto-défense, des populations civiles, des acteurs politiques, des responsables coutumiers et religieux, des acteurs du développement, des fonctionnaires, d’expatriés, etc. Des écoles, des centres de santé, des casernes de FDS et même des infrastructures routières sont détruits.

Les attaques terroristes sont de plus en plus orientées vers des cibles religieuses. Au centre Nord, une église catholique de Dablo dans la province du Sanmatenga a été la cible des groupes extrémistes, le 12 mai 2019. Cette attaque a causé la mort de 06 fidèles catholiques. Le 13 mai, 04 fidèles catholiques sont enlevés à Zimtenga dans la province du Bam et exécutés pendant dans la nuit du 13 au 14 mai.

Face à ces attaques visant des acteurs religieux, les Burkinabè de toutes les confessions, de toutes les obédiences politiques et de toutes les organisations de la société civile ont condamné fermement cette atteinte à la cohésion interconfessionnelle et ont appelé les populations des zones touchées à la retenue et à la tolérance. Les Burkinabè rappellent la nécessité d’une union sacrée contre l’ennemi commun, le terrorisme. Ils craignent le basculement du pays dans des conflits intercommunautaires tragiques.

Au-delà des attaques terroristes, les pertes en vies humaines sont également imputables aux conflits intercommunautaires dont la manifestation la plus dramatique a été la tragédie de Yirgou. En effet, les événements de Yirgou, caractérisés par une attaque « terroriste » doublée d’une « chasse aux Peulhs », ont causé, selon le bilan du gouvernement, 49 morts. Par contre le Collectif contre l’impunité et la stigmatisation des communautés (CISC), après une enquête, soutient que 210 personnes ont perdu la vie lors de cette crise intercommunautaire. Aux premières heures des événements, plus de 6000 déplacés ont été recensés.

Une crise humanitaire s’est installée avec un déplacement massif de populations vers des zones plus sécurisées. Selon le ministère en charge de l’action humanitaire, les personnes déplacées internes sont dénombrées à 270 776 individus à la date du 16 août 2019. Toutes les régions du pays accueillent des déplacés internes dont 88,21% se trouvent au Centre-Nord et au Sahel. La ville de Kaya accueille environ 75 648 déplacés internes selon le maire de la commune rencontré par l’équipe du CECI, le 12 septembre 2019.

Il faut noter que les événements de Yirgou ont conduit le gouvernement et ses partenaires à ouvrir des camps d’accueil des personnes déplacées internes à Barsalogho, à Pensa, à Dablo et à Sabcé dans lesquels on dénombre des veuves et des orphelins .

Les conflits (attaques terroristes et conflits communautaires) affectent plus particulièrement les femmes et les filles du fait de leur statut social et de leur sexe. Avec l’insécurité grandissante dont les attaques sont orientées vers les hommes, les femmes se retrouvent seule à gérer les enfants, en tant que veuves ou épouses abandonnées. Elles sont obligées de quitter les villages pour trouver refuge dans des zones plus sécurisées. D’autres s’installent précairement dans des villes comme Kaya et Kongoussi. Cette situation les expose à des exactions de tout genre (violences physiques, viols et tentatives de viols, accès limité aux services sociaux de base dont l’abandon d’écoles, la situation sanitaire précaire, la nourriture insuffisante, le manque d’eau, le manque de vêtements, l’absence d’abri…). En d’autres termes, les femmes et les filles voient leur vulnérabilité s’accroître dans une société où elles subissaient déjà les pires formes de discrimination et d’inégalité comme les mariages forcés et précoces, les mutilations génitales…

La crise sécuritaire et les conflits communautaires constituent donc une menace sérieuse à la paix et à la cohésion sociale avec des conséquences sur le non-respect des droits des femmes et les filles. Le niveau de fragilité de la zone d’intervention du projet impose que des actions visant la consolidation de la paix et de la cohésion sociale soient engagées pour éviter l’exacerbation de la vulnérabilité des femmes et des filles.

Le présent Projet d’appui à la co-construction de la paix et de la cohésion sociale sera mis en œuvre dans la province du Bam et celle du Sanmatenga, plus précisément dans les communes de Sabcé et Kongoussi pour le Bam et les communes de Kaya et Boussouma pour le Sanmatenga. Il vise à s’appuyer sur des initiatives communautaires locales pour contribuer à la construction de la paix et la cohésion sociale, tout en impliquant les femmes. Il s’agit d’une initiative d’anticipation afin de préparer les populations au vivre-ensemble malgré les soubresauts liés au phénomène terroriste.

Les consultations réalisées dans les zones d’intervention ont mis en exergue l’existence d’une pluralité de pratiques traditionnelles et religieuses; ce qui constitue une opportunité sur laquelle l’initiative s’appuiera pour définir des stratégies spécifiques adaptées aux besoins de construction de la paix. Ainsi, dans le Centre-Nord du Burkina Faso, les communautés disposent de stratégies et d’approches endogènes de prévention et de gestion des conflits. Les principales approches sont : les bons offices ou la diplomatie préventive, la conciliation, la médiation familiale, coutumière ou religieuse, la justice réparatrice, les alliances matrimoniales et la parenté à plaisanterie, la palabre et les fêtes coutumières et religieuses.

Des membres d’organisations à base communautaire de la zone rencontrés ont soutenu que pour un retour et un maintien de la paix, il est important qu’à court terme les leaders représentant une pluralité de points de vue (religieux, politiques, militaires, société civile, État, médias, etc.) et de groupes communautaires (ethniques) se parlent rapidement et franchement des causes et conséquences de la crise et pansent leurs blessures. Ils ont reconnu que ce retour de la paix implique la participation des femmes qui payent beaucoup plus le prix de cette situation alarmante, car étant les plus vulnérables. Une femme leader a souligné que les femmes jouent un rôle important dans la résolution des conflits et se présentent comme des actrices de premier plan pour détecter et corriger en leur sein les premiers signes de radicalisation et d'extrémisme dans leur cadre de vie. En effet, elles sont mieux positionnées pour comprendre les facteurs susceptibles d'influencer les choix de leurs enfants.

Le projet permettra également de promouvoir l’égalité entre les sexes, notamment la lutte contre toute forme de violence et de discrimination à l’égard des femmes et des filles, la représentation et la participation des femmes dans les instances de promotion de la paix dans un contexte de crise et de conflit.

1. Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l’appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le présent projet relatif à la co-construction de la paix et à la promotion de la cohésion sociale tient compte des orientations, des politiques et des stratégies nationales en matière de paix et de cohésion sociale ainsi que des politiques nationales genre pour mieux organiser la valeur ajoutée des actions d’amélioration des conditions sécuritaires du Burkina Faso en lien avec les besoins des populations cibles. Ainsi, le projet est en cohérence avec les politiques nationales (DPG du premier ministre, politique nationale de protection sociale, politique nationale Genre…), et les programmes de développement du gouvernement (Programme National de Développement Economique et Social (PNDES), Programme d’Urgence au Sahel (PUS), Programme d’Appui au Développement des Économies locales (PADEL)) et stratégie régionale (G5-Sahel, CEDEAO, CILSS) et des initiatives onusiennes (ODD, EPU…).

Le projet qui impliquera les femmes dans l’opérationnalisation des mécanismes de gestion de conflits et de consolidation de la paix est en parfaite adéquation avec les orientations de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui vise à réduire les effets préjudiciables aux femmes lors des conflits ; en leur reconnaissant un rôle de prévention, de gestion et de consolidation de la paix. Le projet est aussi complémentaire des initiatives du Peace Buldinf Fund telles que le projet de Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel, et le projet Jeunes et paix : "Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina-Faso". Le présent projet constitue une action complémentaire du Projet de gestion pacifique des conflits locaux dans trois localités de la Région du Centre-Nord (Barsalogho, Foubé, Yirgou) – Burkina Faso (15 juin – 30 juillet 2019), exécuté par le WANEP-Burkina, financé par le PNUD.

1. Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l’intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du projet (durée) | Donateur et budget | Axes thématiques du projet | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle |
| Projet de gestion pacifique des conflits locaux dans trois localités de la Région du Centre-Nord (Barsalogho, Foubé, Yirgou) – Burkina Faso (15 juin – 30 juillet 2019), exécuté par le WANEP-Burkina  | PNUD  | - sessions de dialogue dans les espaces publics  | Projet de gestion pacifique des conflits locaux dans trois localités de la Région du Centre-Nord (Barsalogho, Foubé, Yirgou) – Burkina Faso (15 juin – 30 juillet 2019), exécuté par le WANEP-Burkina  |
| « Panel régional sur la contribution de la jeunesse à la promotion de la paix et de la sécurité », exécuté par l’Association des Jeunes Leaders pour le Développement (AJLD) à Kaya, le 20 juillet 2019 avec le soutien technique du Secrétariat Général de la Défense Nationale | PNUD | - état des lieux et enjeux de la sécurité dans la Région du Centre-Nord  | « Panel régional sur la contribution de la jeunesse à la promotion de la paix et de la sécurité », exécuté par l’Association des Jeunes Leaders pour le Développement (AJLD) à Kaya, le 20 juillet 2019 avec le soutien technique du Secrétariat Général de la Défense Nationale |
| Projet de « Promotion à la cohésion sociale à Kaya », exécuté par le Comité communal de contrôle citoyen (CCCC) de Kaya (OSC), 31 août 2019 | SPONG et OXFAM | - conférence publique de sensibilisation sur le « rôle des OSC dans la promotion de la cohésion sociale »  | - activité ponctuelle de sensibilisation adressée à des cibles plus larges sans possibilité de suivi de l’impact sur le long terme  |

**Source : Inventaire constitué sur la base de recherches documentaires et de l’observation sur le terrain**

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**
2. Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l’analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).
* ***Les résultats principaux du projet :***

Le projet vise à s’appuyer sur les mécanismes endogènes pertinents pour contribuer à la construction de la paix et la cohésion sociale tout en impliquant la participation des femmes. Cet objectif ultime comprend trois résultats intermédiaires qui se renforcent mutuellement :

* R1 : Connaissances approfondies des pratiques et mécanismes locaux (traditionnels et religieux) de maintien de la paix et de la cohésion sociale, et des enjeux liés aux droits des femmes dans un contexte de crises sociales et d’insécurité par les OSC, acteurs institutionnels et communautaires, dont les femmes
* R2 : Amélioration des capacités des OSC partenaires, des OBC à analyser, planifier et réaliser des interventions visant la construction de la paix et la cohésion sociale, ainsi que la promotion du rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits suivant des approches novatrices
* R3 : Promotion de la prise en compte par les institutions gouvernementales, les OSC et les acteurs communautaires des mécanismes locaux les plus appropriés dans l’élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.
* ***La stratégie de mise en œuvre***

Le fil conducteur de la stratégie du projet place les partenaires au cœur des orientations du projet et fait d’eux les maîtres d’œuvre de la plupart des activités, ce qui favorise l’appropriation de nouvelles pratiques par les partenaires et les bénéficiaires directs des activités, en vue de la pérennité des résultats. Plusieurs principes de base sous-tendent l’intervention notamment :

* La solidarité et l’accompagnement qui se caractérise par une relation d’appui, d’écoute, de respect et d’échange qui conduit à l’apprentissage mutuel. C’est un processus de formation dans l’action qui suppose la participation des partenaires à toutes les étapes du projet ;
* La synergie et la complémentarité : Le projet cherchera à s’arrimer aux initiatives préexistantes ou mises en œuvre, dans une perspective de complémentarité. Déjà, des liens ont été établis avec des acteurs étatiques de la zone, des organisations nationales ainsi que des associations locales pour connaître les autres initiatives existantes ou envisagées et bâtir le présent projet ;
* La flexibilité : Vu le contexte fragile dans lequel s’inscrit le projet, une approche itérative sera favorisée, laquelle exige de réévaluer constamment la stratégie du projet et les conditions qui président sa mise en œuvre, tout en gardant le cap sur les résultats. Cela suppose donc de faire preuve de souplesse pour s’adapter aux changements pouvant survenir sur le terrain, ainsi qu’aux apprentissages dans l’action ;
* La systématisation et la capitalisation des bonnes pratiques ainsi que de méthodologies, d’outils et de matériel pour des programmes de formation, etc. permettront d’enrichir durablement les façons de faire des partenaires et de certains groupes de bénéficiaires.

Sur le plan opérationnelle, l’approche du CECI s’appuiera sur la mobilisation sociale des groupes communautaires dans le but d’amener les individus, familles, communautés, leaders religieux et d’opinions à adhérer aux activités de construction de la paix impliquant les femmes. Pour ce faire, il s’agira d’identifier préalablement des objectifs de changement de comportements à travers un exercice participatif de priorisation des pratiques traditionnelles qui permettront une adaptation communautaire et culturelle pour la construction sociale de la paix. La démarche implique également d’instaurer des espaces de dialogues et d’actions structurées au sein des communautés afin de renforcer les connaissances et les compétences en matière de paix et de cohésion sociale pour favoriser l’émergence d’un contexte favorable.

La philosophie de la co-construction porte sur le renforcement du leadership local en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires. Elle consistera à une forte implication, dans la mise en œuvre du projet, des autorités régionales (gouverneur et président du Conseil régional), des autorités provinciales (hauts-commissaires du Bam et du Sanmatenga), des maires et des conseillers municipaux de Sabcé et de Kongoussi (Bam), de Kaya et de Boussouma (Sanmatenga). Les présidents des Comités villageois de développement (CVD) et les présidentes des coordinations communales des femmes (groupements et associations féminins) seront aussi sélectionnés comme bénéficiaires directs. Dans chaque commune, des élus locaux des deux sexes, selon le principe de la parité, seront sélectionnés comme des bénéficiaires directs du projet. Des agents communaux seront aussi retenus. Cette approche permettra d’assurer la pérennité des acquis du projet. Les leaders communautaires, religieux et coutumiers, les personnes ressources les plus influentes seront associés au processus. Une place de choix sera accordée aux femmes élues membres des bureaux des conseils municipaux et du bureau du Conseil Régional du Centre-Nord afin de contribuer à renforcer les compétences féminines en prévention et en gestion des conflits communautaires (dialogue, négociation, médiation). A terme, le projet permettra l’opérationnalisation d’observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires au niveau du Centre-Nord selon l’esprit du décret n°2015¬1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d’un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso (publié dans le JO n°13 du 31 mars 2016).

* ***Réponse aux facteurs identifiés dans l’analyse de conflit à travers une approche sensible au genre***

Le CECI se propose de mettre en œuvre des approches innovantes de renforcement de capacités des organisations féminines partenaires à fournir des services et produits de qualité, accessibles et adaptés aux conditions de vulnérabilité des femmes et des filles dans la prévention et la gestion des conflits et qui contribuent aux changements de comportements. Ce sont, entre autres, l’analyse diagnostique comparative des savoirs locaux en matière de paix et de cohésion sociale, l’utilisation et la promotion de l’approche sur l’intersectionnalité, l’utilisation et l’appropriation de l’approche sur la masculinité positive (Club des hommes engagés), la promotion de l’apprentissage par les pairs et la création de réseaux et d’alliances au niveau local pour promouvoir la paix et l’égalité entre les sexes.

Les consultations ont mis en exergue la nécessité de prendre en compte les femmes et les filles dans la recherche de solutions aux problématiques de la paix et de la cohésion sociale, du fait qu’elles sont les plus vulnérables lors de la survenue de conflits, notamment en rapport avec les violences basées sur le genre (incluant violence physique et sexuelle). Les consultations confirment qu’à la suite de conflits armés ou intercommunautaires, les risques de VBG contre les femmes et les filles peuvent être réels et devenir très préoccupants, notamment une montée de la prostitution qui s’accompagne de viols et de traite des femmes et filles. Aussi, de l’avis de plusieurs acteurs clés rencontrés sur le terrain, il apparait impérieux de renforcer l’intensification des actions de prévention en mettant en place des mécanismes adéquats. L’initiative propose donc d’agir sur le plan de la prévention dans la perspective de susciter un changement des mentalités chez les femmes, les hommes et les structures afin d’éviter que les violences ne soient banalisées, et dans l’espoir de réduire la spirale des violences dont les femmes et les filles font l’objet.

Le projet contribue donc à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. A ce titre, il prend en compte les problématiques liées à l’égalité des sexes dans l’ensemble des étapes de sa mise en œuvre. Sa mise en œuvre s’appuiera sur les politiques EFH du CECI, ainsi que sur l’expertise en matière d’ÉFH acquise dans différents pays. Des partenariats sont envisagés avec des OSC qui œuvrent plus spécifiquement dans le domaine de la promotion et la défense des droits des femmes et des filles.

L’initiative s’attèlera donc à bâtir progressivement une expertise collective en matière de paix qui assurera la participation et la responsabilisation des acteurs communautaires. Pour ce faire, l’initiative appuiera la mise en place de mécanismes opérationnels de renforcement ou création d’espaces de coordination, concertation, dialogue, échanges réseautage, partage/diffusion des initiatives et bonnes pratiques impliquant les collectivités territoriales, aux niveaux communal, provincial et régional sur les problématiques de la paix. Ces espaces serviront à promouvoir le partage et la diffusion des bonnes pratiques prometteuses en ce qui concerne la paix pour favoriser leur reproduction à l’échelle. Elle renforcera les capacités des acteurs communautaires à l’approche genre, avec une préoccupation particulière genre et paix. L’initiative accompagnera les OBC et les organisations de la société civile partenaires dans la réalisation d’activités de veille, de contrôle citoyen et de plaidoyer en matière de paix.

1. Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

La théorie du changement du CECI misera sur une approche participative et innovante fondée sur la co-construction de la paix, de la cohésion sociale impliquant :

* La valorisation du rôle social de la femme et la préparation de la relève (fille et garçon),
* La promotion d’un leadership transformationnel qui favorise l’apprentissage et l'adoption des solutions les plus efficaces pouvant être mises à l'échelle.

Ainsi, le CECI mettra de l’avant une démarche qui vise, entre autres :

* La connaissance et la compréhension des savoirs locaux et des effets de la crise sécuritaire sur l’égalité entre les sexes ;
* La coproduction de données probantes en matière de paix et d’égalité entre les sexes ;
* L’analyse critique du rôle des femmes dans la mise en œuvre des savoirs locaux en matière de paix ;
* La valorisation par diffusion des modèles de contrat social communautaire impliquant les femmes ;
* la facilitation d’espaces d’échanges, de dialogue entre les communautés pour la prévention et la gestion de conflits et de mécanismes de transition sur les problématiques de paix, de cohésion sociale impliquant les femmes.
1. **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n’est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative. **Voir annexe B.**
2. Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** duprojet – donnez la justification relative aux choix des zones d’intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l’approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n’y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le projet sera mis en œuvre dans les provinces du Sanmatenga et du Bam en proie à des crises sécuritaires et à des conflits communautaires. Dans chacune de ces provinces, deux communes ont définitivement été retenues comme zone précise d’intervention du projet. Il s’agit des communes de Sabcé et de Kongoussi (Province du Bam) et de celles de Kaya et de Boussouma (Province du Sanmatenga). Les raisons suivantes sous-tendent le choix de ces communes : Kaya et Kongoussi représentent les chefs-lieux du pouvoir politico-administratif moderne. Sabcé (canton de Risiam) et Boussouma (royaume de Boussouma) sont des lieux symboliques du pouvoir traditionnel qui a toujours une forte influence sur la vie des communautés de la région du Centre-Nord.

Le projet bénéficiera directement à 1 260 personnes dont 70% de femmes et 50% de jeunes (jeunes femmes et jeunes hommes) des communes ciblées par le projet. Le projet ciblera par commune 315 personnes dont 70% de femmes. Le projet, en vue de permettre la pérennisation des acquis, accordera une place de choix aux présidentes des coordinations communales des femmes, aux présidents (es) des Comités villageois de développement (CVD), aux élus locaux des deux sexes. Les leaders des communes dont des femmes seront ciblées par le projet. Le projet ciblera aussi les membres des organisations à base communautaire qui ont été consultés. Les partenaires associés à la conduite du projet et qui retireront des connaissances et capacités accrues pour poursuivre leurs missions, sont aussi bénéficiaires directes du projet. La population totale des provinces concernées par le projet sont les bénéficiaires indirectes de la présente proposition notamment les 1 260 624 personnes dont 628 310 femmes.

À la suite de la signature de l’accord de financement du projet avec le PBF, le CECI et ses partenaires de mise en œuvre procéderont à l’exécution des activités de mise en route du projet sur une période de trois mois. Les activités envisagées sont entres autres : i) Recrutement et mise en place de l’équipe de projet; Atelier d’échanges du projet aux partenaires, Signature d’ententes de partenariat avec les partenaires, validation du PMO lors d’un atelier regroupant l’équipe et les partenaires; présentation projet dans la zone du projet et identification précise des personnes à cibler, etc. L’activité de collecte des savoirs locaux se fera les 2 premiers mois. Les activités de la composante 2 interviendront à partir du 5ème mois pour une durée de 10 mois. Les 4 derniers mois seront consacrés aux activités de la composante 3 et rédaction du rapport finale.

Après obtention du financement, le CECI est ses partenaires procéderont à l’élaboration du Plan de mise en œuvre.

1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**
2. **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l’agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le présent projet est présenté par le CECI-Burkina Faso (Chef de file) en partenariat avec la CBDF, l’ONG Voix des Femmes, WiLDAF) / section Burkina Faso et le CESEPAD.

Le CECI est présent au Burkina Faso depuis 1985 à travers une Direction Pays et des bureaux déconcentrés et des antennes dans plusieurs provinces. Le CECI a très tôt orienté ses interventions vers le renforcement des capacités des organisations de femmes en matière de dialogue politique et de pouvoir économique. Au cours des dix dernières années, les priorités sectorielles du CECI-Burkina ont été l'EFH, le développement économique par la création d'emplois et l'entrepreneuriat, la sécurité alimentaire, la sécurité humaine et la santé. Le CECI collabore avec des partenaires étatiques, des partenaires nationaux de la société civile (des associations diverses, des organisations paysannes, des coopératives). Le CECI, en sa qualité de Chef de file est le garant des résultats auprès du PBF. Il assure la maîtrise d’ouvrage du projet, la coordination de la planification, le renforcement des capacités des partenaires, le suivi évaluation, le rapportage ainsi que la capitalisation.

La CBDF a été créé à la suite du projet Droit et Citoyenneté de la Femme en Afrique francophone financé par l’ACDI et mise en œuvre par le CECI de 1998 à 2002. Elle a pour mission de contribuer à accroître le respect des droits des femmes au niveau national et régional. Ses compétences sont : promotion des droits des femmes et du genre, la formation des adultes, le plaidoyer/lobbying, la recherche-action, la formation en politique, le leadership, la planification intégrant le genre, la conduite de groupes de discussion, les études diagnostiques, etc. La CBDF a une connaissance de la région du Centre Nord à travers la conduite de plusieurs projets notamment le projet de lutte contre le mariage forcé des enfants, le projet de promotion de la participation des femmes au développement local.

Crée en 2000, l’ONG Voix des Femmes est une organisation de défense des intérêts de la femme burkinabé qui s’est donné pour mission de mener des actions de proximité (sensibilisation, plaidoyer, renforcement des compétences, prestations en matière de santé sexuelle reproductive). Voix de Femmes a une grande expertise en matière de plaidoyer, de sensibilisation et renforcement des compétences sur les questions liées au genre, mobilisation des communautés et de prise en charge des personnes à risque ou victimes.

WiLDAF-Burkina est un réseau de 65 membres (organisations et individus) crée en 1998. Il a pour objectif de contribuer à la promotion et à la jouissance effective des droits des femmes. Dans la province du Bam, WiLDAF a exécuté des projets en faveur des femmes agricultrices et des femmes élues locales ainsi que les jeunes filles. Ces projets ont intéressé : i) La promotion du genre ; ii) la promotion des droits de la femme et de la jeune fille, La participation citoyenne des femmes dans les conseils municipaux dans le but de faire prendre en compte leurs besoins dans les budgets communaux.

Le CESEPAD est une organisation à but non lucratif reconnue en 2011. Son objectif global est de ‘‘contribuer à bâtir une société burkinabè de prospérité collective où règnent la sécurité, la tolérance, la justice, la paix et la solidarité ’’. Ses domaines d’expertises sont : la conduite d’études et de recherche, la sensibilisation / formation, la mobilisation communautaire en matière de prévention et gestion de conflits, le plaidoyer. L’organisation a mené des projets et initiatives suivants : i) Etude sociologique des approches communautaires de prévention de l’insécurité au Burkina Faso, ii) missions de formation sur les rôles des élus locaux dans la prévention communautaire de l’insécurité et des conflits communautaires, etc.

Ces 4 OSC nationales dont 3 en promotion et défense des droits des femmes et des filles seront les principaux partenaires de mise en œuvre et elles assureront l’appui technique de proximité des OBC ainsi que le suivi évaluation. Les OSC en collaboration avec les OBC réaliseront les études diagnostiques des savoirs locaux et la détermination participative des modèles de contrat social valorisant le rôle de la femme dans le processus de co-construction de la paix.

Le tableau ci-dessous donne des informations sur les organisations principales

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organisation bénéficiaire** | **Budget total dans l’année précédente** | **Sources principales du budget (donateurs, etc)** | **Emplacement des bureaux dans le pays** | **Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)** | **Experts techniques existants pertinents au projet** |
| CECI  | 1 098 499 031 F CFA | Affaires Mondiales du Canada (AMC)Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)Programme de Coopération Climatique Internationale (PCCI)Banque Mondiale | Ouagadougou, Secteur 19, Somgandé. | 11 permanents7 Conseillers volontaires en appui basés au BureauPas d’employés actuellement mais OBC partenaire | Chargé de programmation Expert en suivi évaluationConseiller en EFHAdministrateur Comptable |
| CBDF  | 252 361 100 F CFA | Oxfam IntermonTanagerDanida | Cité Sogogib (Ouaga 2000), au secteur 53, Rue n° 479, villa n°126 | 6 employés permanents2 points focaux dans la zone  | Spécialiste en genre et droits des femmes |
| ONG ‘‘Voix des Femmes’’ | 186 472 122 F CFA | UnicefUnfpaPpglobalSave The Children Fonds Mondial pour les FemmesEquality  | Ouagadougou, secteur 42, arrondissement 10 | 27 agentsPas de personnel dans la zone mais travaille avec des organisations locales | Expert en plaidoyer et renforcement des compétences sur le genre.Expert en mobilisation communautaire  |
| WiLDAF | 25 858 800  FCFA | OXFAM FONDS PROPRES | Ouagadougou, cité 1200 Logement, villa 127, rue 14.11 | 5 dont 2 dans la zone de projet | Expert en genre et droits des femmesExpert en développement de capacités |
| CESEPAD | 18 584 000 F CFA | Entraide Africa | Ouagadou Secteur 16, arrondissement 3 | 05 | Expert en participation communautaire à la prévention de l’insécurité et des conflits |

1. **Gestion du projet et coordination** – présenter l’équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s’il existe. Remplissez **l’annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le CECI emploiera le personnel suivant :

Un ou une Coordonnateur-trice : Responsable de la gestion d’ensemble du projet notamment l’élaboration du Plan de mise en œuvre (PMO) et des plans annuels; l’exécution des activités dans les délais indiqués; etc.

Un ou une Chargé-e de Suivi évaluation : Chargé (e) de développer et de coordonner le système de suivi- évaluation du projet.

Un ou une Gestionnaire-Comptable : Chargé (e) de la gestion financière du projet.

Chaque membre des organisations affectera des ressources suivant ses domaines d’expertises pertinents pour le projet. Le CECI affectera une fraction du temps de sa chargée de programmation qui assurera la gestion d'ensemble du projet conformément à l'accord avec le PBF. Les 3 OSC en promotion des droits de la femme affecteront leurs spécialistes en genre et droit de la femme et en mobilisation communautaire. Le CESEPAD affectera du temps de son expert en participation communautaire à la prévention de l’insécurité et des conflits communautaires.

Un Comité de pilotage (CP) regroupant l’équipe du projet ainsi qu’un répresentant de chaque organisation partenaire intervenant dans le projet ainsi que certains partenaires techniques et stratégiques sera mis en place.

1. **Gestion du risque –** identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risques** | **Probabilité (haute, moyenne, faible)** | **Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)** | **Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)** |
| 1. Insécurité et instabilité socio-politique et socio-communautaire signifiant un ralentissement ou une suspension de la mise en oeuvre du projet | Élevé | Élevé | La région d’intervention fait face à une situation sécuritaire qui se dégrade.Le projet (CECI et coordination) assurera une veille des conditions de sécurité et appliquera le plan de sécurité et contingence du CECI. Un système d’analyse régulière des risques et de préparation de plans de contingence sera mis en place  |
| 2. Risque de résistance au changement en faveur de l’égalité de genre et renforcement du pouvoir des femmes de la part des hommes, particulièrement les leaders religieux et coutumiers du fait des pesanteurs socio-culturelles | Moyen  | Élevé  | Le projet formera les OSC et OBC partenaires sur l’approche des masculinités positives afin qu’elles réalisent des activités de sensibilisation avec des groupes d’hommes engagés en vue de la participation plus égalitaire des femmes et du respect de leurs droits fondamentaux, et au renforcement du processus de leadership féministe transformationnel. CECI-OSC-OBC |
| 3. Manque d’engagement et d’appropriation du projet de la part des parties prenantes | faible | Moyen  | La recherche du consensus dès le démarrage du projet et les activités de coordination, communication et de diffusion contribueront à l´appropriation du contenu et du plan de gestion du projet (CECI et coordination projet). |

1. **Suivi / évaluation** – Quelle sera l’approche de suivi / évaluation du projet, y compris l’expertise en suivi / évaluation de l’équipe et les moyens et la chronologie pour l’analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l’évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Différentes mesures de suivi seront prises par l’équipe de mise en œuvre du projet. Des outils de suivi seront élaborés au début du projet. Des rapports de planification (globale et annuelle) et de suivi de rendement seront produits selon les échéances prévues dans l’accord de contribution. Ces rapports sont : i) Un PMO, incluant le modèle logique, le cadre de mesure du rendement et le cadre d’analyse des risques, les stratégies opérationnelles par composante et la stratégie de gestion, un calendrier d’exécution, ainsi que le budget ventilé par année pour la durée du projet; ii) Des plans de travail annuels (PTA), présentant les résultats immédiats, extrants et activités prévus pour l’année, les stratégies de mise en œuvre ainsi qu’un budget annuel, ventilé par trimestre; iii) Des rapports narratifs semestriels et annuels qui font l’état d’avancement du projet par rapport aux résultats attendus et activités prévues, et présentant les leçons apprises et recommandations. Ces rapports incluent le bilan financier de la période.

En fin de projet, un rapport final faisant le bilan de l’exécution globale et de capitalisation du projet seront produits aux fins de partage.

Pour ce faire, une formation GAR sera réalisée pour l’équipe du projet et les partenaires en début de projet.

1. **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d’autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n’auront plus besoin de financement. S’il est prévu que d’autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Le renforcement des capacités est au cœur de l’approche du CECI et constitue la stratégie d’intervention privilégiée dans le cadre du projet, de manière à assurer une véritable appropriation de l’expertise par les communautés et assurer la pérennité des résultats. Le projet mise sur la valorisation des expertises locales, le transfert complet de connaissances et de compétences aux partenaires. Le projet assurera également des formations sur les notions de pouvoir des femmes, le leadership et les rapports de genre à travers l’approche des masculinités positives. Le potentiel d’impact du projet à moyen terme et de durabilité tient aussi à la diffusion des mécanismes expérimentés pouvant être reproduits localement. Le projet constitue une intervention pilote qui, en fonction des résultats de la capitalisation pourra être mis à l’échelle par le CECI à travers la mobilisation de ressources auprès d’autres bailleurs au cas où une suite n’est obtenue dans le cadre du financement du PBF.

1. **Budget du projet**

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l’approche visant l’optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L’approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l’ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l’ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

**Annex A.1: Project Administrative arrangements** **for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425) between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements** **for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March)  |
| **31 July**  | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[[7]](#footnote-7)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe B:** **Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Étapes** |
| Résultat 1 : Connaissances approfondies des mécanismes locaux (traditionnels et religieux) de co-construction de la paix et de la cohésion sociale, et des enjeux liés aux droits des femmes dans un contexte de crises sociales et d’insécurité par les OSC, acteurs institutionnels et communautaires, dont les femmes (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)*ODD 5 : Egalité entre les sexes* *ODD 10 : Inégalités réduites**ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces*(Recommandations de l’Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen) *Poursuivre les efforts dans le but de promouvoir la responsabilité civique et la citoyenneté responsable (135. 22)**Continuer à soutenir la société civile dans le pays (135. 26)* *Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l’application effective de la loi relative à la propriété foncière (135. 47, 48, 50, 51,53, 54, 56, 59)* *Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions (135. 49, 57)* *Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l’accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales (135. 60, 62, 63, 64)*(7–18 mai 2018) |  | Indicateur 1 a : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels se déclarant avoir des connaissances approfondies des mécanismes locaux de la paix et de la cohésion sociale Niveau de référence: aucunCible : 80% | Rapport et grille d’évaluation Trimestriel  | Fin de l’analyse diagnostic  |
| Indicateur 1 b : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels se déclarant avoir une bonne maîtrise des enjeux liés aux droits des femmes Niveau de référence: aucunCible : 80% | Rapport et grille d’évaluation Trimestriel  | Fin de l’analyse diagnostic  |
| Indicateur 1c : proportion de femmes ayant des connaissances approfondies des mécanismes locaux Niveau de référence: aucun Cible: 80% | Rapport et grille d’évaluation Trimestriel  | Fin de l’analyse diagnostic  |
| Produit 1.1 *Des OSC et des OBC incluant des acteurs communautaires outillés et accompagnés pour conduire des activités de diagnostic des mécanismes et savoirs locaux en matière de paix et de cohésion sociale*Liste des activités relevant du produit: *- conduite de sessions de renforcement des capacités des partenaires sur des savoirs locaux en matière de paix et de cohésion sociale* | Indicateur 1.1.1 : nombre de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels formés Niveau de référence: aucunCible: 60  |  |  |
| Indicateur 1.1.2 : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires se déclarant aptes à conduire un diagnostic Niveau de référence: aucun Cible: 80%  |  |  |
| Produit 1.2*Une analyse diagnostique sur les conflits communautaires et un répertoire des savoirs locaux prenant en compte l’égalité entre les sexes*Liste des activités relevant du produit: *- conduite d’une étude analytique pour établir un diagnostic des conflits communautaires dans la zone du projet* *- établissement d’un répertoire des savoirs locaux prenant en compte l’égalité entre les sexes* | Indicateur 1.2.1 : un (01) document Niveau de référence: aucun Cible: 01 |  |  |
| Indicateur 1.2.2 : nombre de mécanismes Niveau de référence: aucun Cible: 05  |  |  |
| Indicateur 1.2.3 : (01) répertoire Niveau de référence: aucun Cible: 01  |  |  |
| Produit 1.3*Une analyse du pouvoir et de la vulnérabilité des femmes et des filles dans un contexte de conflits communautaires*Liste des activités relevant du produit :*- conduite d’une étude analytique sur les impacts et les vulnérabilités des femmes et des filles dans un contexte de conflits communautaires* *- session d’appropriation du document d’analyse*  | Indicateur 1.3.1 : un (01) documentNiveau de référence: aucun Cible: 01 |  |  |
| Indicateur 1.3.2 : nombre de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels formés Niveau de référence: aucun Cible: 60  |  |  |
| Indicateur 1.3.3 : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels se déclarant avoir acquis des connaissances sur les rapports de genre et du respect des droits des femmes et de leur impact probable lors conflits communautaires Niveau de référence: aucun Cible: 80%  |  |  |
| Résultat 2 :Amélioration de la résilience des communautés locales aux crises et conflits, et de leurs capacités à utiliser/valoriser les mécanismes locaux les plus appropriés qui répondent au respect des droits humains et en particulier ceux des femmes pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)*ODD 5 : Egalité entre les sexes* *ODD 10 : Inégalités réduites**ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces*(Recommandations de l’Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen)*Poursuivre les efforts dans le but de promouvoir la responsabilité civique et la citoyenneté responsable (135. 22)**Continuer à soutenir la société civile dans le pays (135. 26)* *Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l’application effective de la loi relative à la propriété foncière (135. 47, 48, 50, 51,53, 54, 56, 59)* *Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions (135. 49, 57)* *Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l’accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales (135. 60, 62, 63, 64)*(7–18 mai 2018) |  | Indicateur 2 a : nombres de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels utilisant les mécanismes locaux choisis Niveau de référence: aucun Cible: 60 | Rapport Annuelle | A mi-parcours Fin du projet  |
| Indicateur 2 b : proportion de femmes se déclarant aptes à utiliser les mécanismes choisisNiveau de référence: aucunCible: 80% | Rapport Annuelle | A mi-parcours Fin du projet  |
| Indicateur 2 c : nombre de cellules communautaires fonctionnels utilisant les mécanismes choisis Niveau de référence: aucunCible: 03/04 | Rapport Annuelle | A mi-parcours Fin du projet  |
| Produit 2.1 *Des mécanismes appropriés de co-construction de la paix et de la cohésion sociale tenant compte des particularismes locaux et prenant en compte la participation des femmes sont choisis de façon consensuelle dans les zones d’intervention* Liste des activités relevant du produit : *- analyse et rédaction d’un document de stratégies innovantes de co-construction de la paix en privilégiant l’approche des masculinités positives à partir des mécanismes choisis* *- organisation d’un atelier de validation du document de stratégies de co-construction de la paix prenant en compte l’égalité de genre* *- session d’appropriation des mécanismes choisis privilégiant l’approche des masculinités positives*  | Indicateur 2.1.1 : types et nature des mécanismes choisis Niveau de référence: aucun Cible: 03 |  |  |
| Indicateur 2.1.2 : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels se déclarant les mécanismes et savoirs locaux choisis pertinents pour la co-construction de la paix et de la cohésion sociale Niveau de référence: aucun Cible: 80%  |  |  |
| Indicateur 2.1.3 : un (01) répertoire Niveau de référence: aucun Cible: |  |  |
| Produit 2.2*Des formations et un accompagnement à la mise en œuvre des mécanismes appropriés sont offerts aux OSC, aux OBS, aux acteurs communautaires et institutionnels et aux leaders ciblés de diverses composantes sociales de la zone d’intervention* Liste des activités relevant du produit : *- Elaboration d’un manuel de formation sur les mécanismes choisis intégrant l’approche des masculinités positives* *- session de formation sur la mise en œuvre des mécanismes choisis intégrant l’approche des masculinités positives* | Indicateur 2.2.1 : nombre de personnes formées Niveau de référence: aucun Cible: 60  |  |  |
| Indicateur 2.2.2 : proportion de membres d’OSC, d’OBC, d’acteurs communautaires et institutionnels et de leaders ciblés se déclarant aptes à utiliser les mécanismes locaux choisis Niveau de référence: aucun Cible: 80%  |  |  |
| Produit 2.3*Des initiatives* *communautaires pilotes de co-construction de la paix assurant un leadership transformationnel en matière d’égalité entre les sexes (cellules communautaires de surveillance, d’alerte, de prise en charge et de référencement)*Liste des activités relevant du produit : *- élaboration d’un document de référence sur des initiatives communautaires de co-construction de la paix en privilégiant l’approche des masculinités positives* *- mise en place d’initiatives pilotes de co-construction de la paix en prenant en compte les masculinités positives dans quatre villages des communes concernées par le projet* | Indicateur 2.3.1 : nombre de cellules communautaires ayant engagé la co-construction de la paix et de la cohésion sociale Niveau de référence: aucun Cible: 04 |  |  |
| Indicateur 2.3.2 : nombre de cellules communautaires ayant opérationnalisé les mécanismes sur la co-construction de la paix et de la cohésion sociale Niveau de référence: aucun Cible: 03/04 |  |  |
| Indicateur 2.3.3 : proportion de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels participant au processus de démonstration se déclarant satisfait des mécanismes choisis et mis en œuvre Niveau de référence: aucun Cible: 80% |  |  |
| Résultat 3 :*Promotion de la prise en compte par les institutions gouvernementales, les OSC et les acteurs communautaires des mécanismes locaux les plus appropriés dans l’élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de consolidation de la paix et de la cohésion sociale*(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)*ODD 5 : Egalité entre les sexes* *ODD 10 : Inégalités réduites**ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces*(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen)*Poursuivre les efforts dans le but de promouvoir la responsabilité civique et la citoyenneté responsable (135. 22)**Continuer à soutenir la société civile dans le pays (135. 26)* *Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l’application effective de la loi relative à la propriété foncière (135. 47, 48, 50, 51,53, 54, 56, 59)* *Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions (135. 49, 57)* *Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l’accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les* *catégories sociales (135. 60, 62, 63, 64)*(7–18 mai 2018) |  | Indicateur 3 a : nombre de membres d’OSC, d’OBC et d’acteurs communautaires et institutionnels engagés dans la promotion des mécanismes locaux de co-construction de la paix et de la cohésion sociale prenant en compte l’approche des masculinités positivesNiveau de référence: aucun Cible: 60 | Rapports et listes des acteurs Trimestrielle | Fin de l’atelier  |
| Indicateur 3 b : proportion des femmes engagées dans la promotion des mécanismes locaux de co-construction de la paix et de la cohésion sociale prenant en compte l’approche des masculinités positivesNiveau de référence: aucun Cible: 80% | Rapports et listes des acteurs Trimestrielle | Fin de l’atelier  |
| Indicateur 3 c : proportion d’autorités et de personnes de ressources sensibilisées sur la promotion des mécanismes locaux de co-construction de la paix et de la cohésion sociale prenant en compte l’approche des masculinités positives Niveau de référence:Cible: | Rapports et listes des acteurs Trimestrielle | Fin de la campagne de plaidoyer  |
| Produit 3.1 *Une capitalisation des acquis et leçons apprises de l’expérimentation des mécanismes appropriés réalisés avec la participation des OSC, des OBC, des acteurs communautaires et institutionnels* Liste des activités qui appartiennent produit : *- Atelier d’analyse de la pertinence et de la faisabilité des mécanismes par village* *- Organisation d’un séminaire participatif au niveau local sur les expériences des initiatives pilotes* | Indicateur 3.1.1 : nombre de membres d’OSC, d’OBC, d’acteurs communautaires et institutionnels et autres personnes de ressources ayant participé au processus de capitalisation Niveau de référence: aucun Cible: 80  |  |  |
| Indicateur 3.1.2 : rapport de capitalisation Niveau de référence: aucun Cible: 01 |  |  |
| Indicateur 3.1.3 : proportion de membres d’OSC, d’OBC, d’acteurs communautaires et institutionnels et autres personnes de ressources ayant participé au processus de capitalisation déclarant utile les mécanismes choisis Niveau de référence: aucun Cible: 80% |  |  |
| Produit 3.2*Les acquis, leçons apprises et les recommandations de la mise en œuvre des mécanismes partagés aux niveaux local, provincial et régional* Liste des activités qui appartiennent produit : *- Atelier de partage des expériences des initiatives pilotes* | Indicateur 3.2.1 : nombre d’ateliers villageois, communaux, provinciaux et régional de partage réalisés Niveau de référence: aucun Cible: 05 villages par commune, 04 communes, deux provinces et 01 région  |  |  |
| Indicateur 3.2.2 : rapports d’ateliers Niveau de référence: aucun Cible: 07 |  |  |
| Indicateur 3.2.3 : nombre d’ateliers villageois, communaux, provinciaux et régional de partage réalisés Niveau de référence: aucun Cible: 05 villages par commune, 04 communes, deux provinces et 01 région  |  |  |
| Produit 3.3 *Autorités politiques et administratives au niveau national informées sur les acquis, les leçons apprises et les recommandations de l’expérience pilote de la mise en œuvre des mécanismes locaux de co-construction de la paix* Liste des activités relevant du produit : *- Conduite d’une campagne de plaidoyer auprès des autorités et de l’observatoire national sur les conflits communautaires* | Indicateur 3.3.1 : nombre d’autorités sensibilisées Niveau de référence: aucun Cible: 10  |  |  |
| Indicateur 3.3.2 : rapports de campagnes Niveau de référence: aucun Cible: 10  |  |  |
| Indicateur 3.3.3 : proportion d’autorités politiques et administratives reconnaissant l’utilité des mécanismes de co-construction de la paix Niveau de référence: aucunCible: 80% |  |  |

**Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **OUI** | **NON** | **Commentaire** |
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme
 | X |  | 4 OSC nationales dont 3 en promotion et défense des droits des femmes et des filles en partenariat avec le CECI mettront en œuvre le projet. Ces OSC ont déjà collaboré avec le CECI. Ils ont été associés à toutes les étapes de l’élaboration de la note conceptuelle et de la proposition détaillée |
| 1. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.
 | X |  | Pour la mise en œuvre du projet, le groupe a retenu le recrutement de 3 employés. Les termes de référence ont été révisés ensemble et sont prêts à être lancés (Termes de référence ci-dessous) |
| 1. Les sites d’intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme
 | X |  | Les échanges avec les autorités et des personnes ressources du Centre Nord ainsi que les consultations avec des organisations locales et en tenant compte des interventions existantes dans le secteur du projet, le groupe a fait le choix définitif des zones d’intervention. Le comité en charge de l’élaboration de la proposition de projet a effectué une sortie à Kaya, à Boussouma et à Kongoussi. Il reste le site de Sabcé à visiter.  |
| 1. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l’existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.
 | X |  | Le comité de l’élaboration de la proposition accompagné du Directeur Pays du CECI a effectué une mission le 11 septembre à Kaya pour rencontrer le Secrétaire General du gouvernorat du Centre Nord ainsi que les Maires de Kaya et de Boussouma. Le Secrétaire Général du Haut-commissaire a été rencontré le 12 septembre. 4 focus groupes ont été organisés par le comité de pilotage pour informer les communautés locales de l’existence de projet et collecter des informations complémentaires pour enrichir la proposition |
| 1. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?
 | X |  | Une mission a été sur le terrain pour la collecte d’informations sur les interventions existantes dans la zone d’intervention |
| 1. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme
 | X |  | Les femmes leaders, les élus locaux, les religieux, les acteurs communautaires et institutionnels, les organisations à base communautaire, les représentantes des coordinations communales des femmes. |
| 1. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?
 |  | X | Les autorités de la zone ont été rencontrées et elles se sont engagées à accompagner l’initiative. Des accords de collaboration seront signés après approbation du projet |
| 1. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?
 | X |  | Un partenariat de mise en œuvre a été conclu entre le CECI et les OSC nationales. Il restera la signature des ententes de collaboration si le projet est validé |
| 1. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?
 | N/A | À la suite de la signature de accord de contribution avec le PBF, le CECI procédera aux activités de mise en route du projet sur une période de trois mois, à déterminer avec le PBF. Un plan de travail sera alors produit pour cette période. Les activités envisagées sont les suivantes : * Recrutement et mise en place de l’équipe de projet, puis formation sur le consortium, le projet (résultats, stratégies), la GAR, EFH et droits humains, normes et procédures de gestion;
* Location et installation d’un bureau à Kaya, incluant l’achat des équipements, du matériel, du mobilier de bureau;
* Activités administratives de départ : enregistrement du projet auprès du ministère de tutelle; ouverture d’un compte de banque; élaboration des manuels de gestion (projet, partenaires); mise en place du système comptable et formation à son utilisation;
* Atelier de présentation du projet aux partenaires : modèle logique, cadre de mesure du rendement, stratégies, etc.;
* Signature d’ententes de partenariat avec les OSC déjà identifiées;
* Élaboration des outils et de la méthodologie de collecte des données de base pour le CMR et collecte desdites données;
* Élaboration du PMO;
* Validation du PMO lors d’un atelier animé par le CECI, regroupant l’équipe et les partenaires.
 |

1. Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement. [↑](#footnote-ref-1)
2. La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois. [↑](#footnote-ref-2)
3. **Score 3** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-3)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats [↑](#footnote-ref-4)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-5)
6. BETH (Emmanuel), « *Les terroristes veulent gêner le développement et instaurer la peur* », Invité Afrique (RFI), par BOIBOUVIER (Christophe), mercredi 20 janvier 2016, in <http://www.rfi.fr/emission/20160120-general-emmanuel-beth>) [↑](#footnote-ref-6)
7. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-7)